Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch Schweizerisches Handelsamtsblatt
fosc.ch Feuille officielle suisse du commerce
fusc.ch Foglio ufficiale svizzero di commercio

Nachlassverträge - Concordats - Concordati VD

1. **Débitrice: fmg SA**, Place de la Gare, **1510 Moudon**
2. **Durée du sursis concordataire:** 6 mois jusqu'au 15.10.2013
3. **Remarques:** Délai de production des créances : 16 mai 2013
   Les créanciers sont invités à annoncer leurs créances par écrit au commissaire, valeur au 5 mars 2013 (décision d'octroi du sursis concordataire provisoire), avec un décompte séparé des intérêts, en désignant d'éventuels droits de gage ou privilèges et en y joignant les moyens de preuve (contrats, copies de factures, mises en demeure, etc.), dans les 20 jours à compter de la publication le même jour dans la Feuille officielle suisse du commerce et la Feuille des avis officiels du canton de Vaud.
   Les créanciers qui n'annoncent pas leurs créances à temps sont exclus des délibérations relatives au concordat (art. 300 LP).

   Fiduciaire Fidinter SA
   Gérald Balimann, Commissaire
   1000 Lausanne 6

00893363